



Parks Canada
Parcs Canada



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
Service national de passation de
marchés
111 Water Street
Cornwall, ON, K6H 6S3

ADDENDA #1 À:

APPEL D'OFFRES
INVITATION TO TENDER

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
3, passage du Chien-d'Or
Québec, QC
G1R 3Z8

| | | |
|---|--|--------------------|
| Title-Sujet Démolition et reconstruction complète du pont en "M" du sentier Les Cascades | | Date 28.09.2016 |
| Solicitation No. - No. de l'invitation 5P300-16-5377 | Client Ref. No. - No. de réf du client. | |
| GETS Reference No. - No de reference de SEAG | | |
| Solicitation Closes L'invitation prend fin – at – à 14h on – le 06-10-2016 | Time Zone Fuseau horaire - Heure avancée de l'est (HAE) | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | | |
| Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Sylvie Lagacé sylvie.lagace@pc.gc.ca | | |
| Telephone No. - No de téléphone 418-455-4817 | Fax No. - No de FAX: 418 648-5392 | |
| Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: LHN DU PARC DE LA MAURICIE | | |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Telephone No. - No de telephone: _____ Facsimile No. - N° de télécopieur: _____ Email - Courriel : _____ | | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur _____ Name / Nom Title / Titre _____ Signature Date | | |

ADDENDA # 1

LE BUT DE CETTE MODIFICATION EST:

DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS POSÉES PAR UN SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS ET DE FOURNIR DES AJOUTS/PRÉCISIONS AU PLANS ET DEVIS.

VEUILLEZ EN TENIR COMPTE DANS L'ÉVALUATION DE VOTRE SOUMISSION.

AUCUN CHANGEMENT À LA DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.



Parks
Canada

Parcs
Canada

AGENCE PARCS CANADA - GOUVERNEMENT DU CANADA
Unité de gestion de la Mauricie et l'Ouest du Québec

5P300-16-5377 Démolition et reconstruction complète du pont en "M" du sentier Les Cascades

QUESTIONS / RÉPONSES – VISITE DES SOUMISSIONNAIRES du 26 SEPTEMBRE 2016

Question 1

- Q : Est-ce qu'il y a du reboisement à faire dans le contrat suite au déboisement ?
 - o **R : Aucun travaux de reboisement pour l'entrepreneur, l'Agence s'occupera de faire le reboisement suite aux travaux.**

Question 2

- Q : Est-ce qu'il y a des analyses de sol de faites pour les travaux (en rapport au bois traité) ?
 - o **R : Non aucune analyse.**

Question 3

- Q : Est-ce qu'il y a un plan d'ensemble du site sur les plans ?
 - o **R : Non.**

Question 4

- Q : Quel genre de batardeau est à construire ?
 - o **R : L'Entrepreneur est responsable du type d'ouvrage à construire, en accord avec les exigences du devis.**

Question 5

- Q : Est-ce qu'il y a des services sous-terrain dans la zone des travaux ?
 - o **R : Non aucun service.**

Question 6

- Q : Est-ce qu'il y a un barrage qui régularise la hauteur de l'eau du lac Wapizagonke ?
 - o **R : Oui et le niveau de l'eau est assez stable sauf au printemps lors de la fonte des neiges.**

Question 7



Parks
Canada

Parcs
Canada

AGENCE PARCS CANADA - GOUVERNEMENT DU CANADA
Unité de gestion de la Mauricie et l'Ouest du Québec

5P300-16-5377 Démolition et reconstruction complète du pont en "M" du sentier Les Cascades

QUESTIONS / RÉPONSES – VISITE DES SOUMISSIONNAIRES du 26 SEPTEMBRE 2016

- Q : Quel est l'emplacement pour les roulettes de chantiers ?
 - o **R : En avant ou en arrière du bâtiment de services du site.**

Question 8

- Q : Est-ce possible d'utiliser une partie du bâtiment de services du site (abri cuisine fermée) comme roulotte de chantier ?
 - o **R : Oui, voir les précisions dans l'addenda.**

Un rappel est fait aux soumissionnaires présents pour les sujets suivants :

- Aucun ensemencement n'est autorisé dans le parc ni l'importation de terre végétale (voir devis pour précision);
- Pour l'accès au Parc national de la Mauricie pour les mois d'octobre à décembre, l'Agence prendra en charge la gestion de la barrière de sécurité située à l'entrée St-Mathieu-du-Parc. Par contre, pour les mois de janvier à mai, l'entrepreneur devra prévoir la gestion de cette barrière. L'Agence fournira le nombre suffisant de clefs pour les besoins de l'entrepreneur.
- Pour le déneigement, l'Agence prendra en charge le déneigement de la route d'accès jusqu'au site incluant le chemin d'accès au pique-nique Shewenegan (tel que mentionné dans les documents d'appel d'offres). L'Agence prévient les entrepreneurs que, dans des conditions extrêmes qui surviendraient en autre durant la nuit, elle ne peut garantir que les chemins d'accès seront prêts pour 7h00 le matin. De plus, aucune réclamation pour perte de temps de pourra être envoyée à l'Agence lors de ces situations.
- Dans la zone des travaux, il n'y a pas de signal pour les cellulaires, le seul moyen de communication est un téléphone public. L'Agence fournira le nombre radio requise pour les besoins de l'entrepreneur.
- En hiver, l'eau du lac Wapizagonke sous le pont ne gèle pas complètement.



Parks
Canada

Parcs
Canada

AGENCE PARCS CANADA - GOUVERNEMENT DU CANADA
Unité de gestion de la Mauricie et l'Ouest du Québec

5P300-16-5377 Démolition et reconstruction complète du pont en "M" du sentier Les Cascades

QUESTIONS / RÉPONSES – SUIVANT LA VISITE DES SOUMISSIONNAIRES du 26 SEPTEMBRE 2016

Question 1

- Q : En page 5 de la section 06 18 00 « Ouvrage en lamellé collé », paragraphe 2.3, il est demandé d'appliquer un bouche-pores sur le bois lamellé-collé, et en page 6 paragraphe 2.1.6, il est demandé un produit de préservation et une couche de finition.

Cependant toujours en page 6 et paragraphe 2.2.3, il est demandé de ne pas appliquer de bouche-pores sur les surfaces devant être traitées avec un produit de préservation. J'en déduis donc que nous n'avons pas de bouche-pores à appliquer, mais seulement le produit de préservation et la couche de finition.

Pouvez-vous me le confirmer ?

- o **R : L'application de bouche pores est clarifiée à l'addenda 1.**

Question 2

- Q : Au devis l'essence de bois est de l'épinette noir. Plus loin dans ce même document, il y a une charte de conversion pour un produit CSA pour une résistance 20f-E/EX et 12 c-E. Cependant, le CSA se limite pas à une essence de bois. Faut-il se limiter à l'épinette noir ou d'autres essences de bois sont acceptables?
- o **R : L'utilisation d'autres essences de bois est acceptable. Ce point sera clarifié à l'addenda 1.**



Parks
Canada

Parcs
Canada

AGENCE PARCS CANADA - GOUVERNEMENT DU CANADA
Unité de gestion de la Mauricie et l'Ouest du Québec

5P300-16-5377 Démolition et reconstruction complète du pont en "M" du sentier Les Cascades

ADDENDA no 1

MODIFICATION DU DEVIS TECHNIQUE

Modifications à la section 01 35 43, point 3.1 « Généralités »

Le texte du 6^e paragraphe est annulé et remplacé par le texte suivant :

6. Privilégier l'utilisation de lubrifiants écologiques (biodégradables) dans le recours aux équipements mécaniques. Pour les travaux réalisés en rive et en milieu aquatique avec des équipements mécaniques, n'utiliser que des lubrifiants écologiques (biodégradables). Cette dernière exigence ne s'applique pas aux grues et aux pompes à béton. Dans ces derniers cas, l'entrepreneur doit confiner l'équipement dans une aire étanche, munie de toile de plastique.

Le 17^e paragraphe qui suit est ajouté :

17. Lors du nettoyage des bétonnières et des pompes à béton, les résidus et eaux de nettoyage doivent être disposés dans une aire de travail étanche ou un récipient. Le dispositif mis en place doit être vidé au besoin.

Modifications à la section 01 35 43, point 3.2 « Protection des cours d'eau, milieux humides et lacs »

Le texte du 3^e paragraphe est annulé et remplacé par le texte suivant :

3. L'utilisation d'une jetée en remblai, en neige ou en glace est proscrite pour accéder à la fondation centrale et à la rive ouest (vers sentier les Cascades) du lac. L'entrepreneur doit utiliser des barges pour les travaux.

Le 12^e paragraphe qui suit est ajouté :

12. Tous les équipements utilisés dans le lac, tel que les barges, doivent être nettoyés et rincés à l'eau avant d'être mis à l'eau dans le lac.

Modification à la section 01 32 16.07, point 1.2 « Exigences »

Le texte du 5^e paragraphe est annulé et remplacé par le texte suivant :

5. Tous les travaux du présent contrat doivent être terminés en date du 12 mai 2017.



Parks
Canada

Parcs
Canada

AGENCE PARCS CANADA - GOUVERNEMENT DU CANADA
Unité de gestion de la Mauricie et l'Ouest du Québec

5P300-16-5377 Démolition et reconstruction complète du pont en "M" du sentier Les Cascades

ADDENDA no 1

Modifications à la section 01 11 00, point 1.4 « Utilisation des lieux par l'Entrepreneur »

Les 9^e, 10^e et 11^e paragraphes qui suivent sont ajoutés :

9. L'entrepreneur peut utiliser le panneau électrique du bâtiment à proximité du site pour les travaux. Si la capacité du panneau électrique est insuffisante pour les besoins du chantier, l'Entrepreneur doit prévoir l'utilisation de génératrices.
10. La partie contenant l'abri cuisine du bâtiment de service à proximité du site est à la disposition de l'entrepreneur. Il doit considérer que l'abri cuisine n'est pas chauffé, il doit donc prévoir le cas échéant les appareils de chauffage requis. Le ménage et remise en état des lieux utilisés doit être fait aux frais de l'entrepreneur.
11. Avant la première mobilisation au chantier, l'Entrepreneur doit faire un relevé vidéo complet des lieux touchés par les travaux, incluant les sentiers, chemin d'accès, mise à l'eau, plages, etc. Le relevé doit être fait en présence du Représentant de l'APC.

Modifications à la section 01 35 43, point 3.3 « Déboisement »

Les 4^e et 5^e paragraphes qui suivent sont ajoutés :

4. L'utilisation d'une pelle hydraulique munie d'une déchiqueteuse est proscrite.
5. Lors du déboisement, l'Entrepreneur doit conserver sur le site des travaux, près d'un chemin d'accès identifié par le Représentant de l'APC, dix (10) billots de bois (tronc, sans branche). La longueur et la grosseur des troncs à conserver seront au choix du Représentant de l'APC.

Modifications à la section 05 12 23, point 2.2 « Matériaux et matériels »

Les textes des 10^e et 11^e paragraphes sont annulés. Le peinturage des surfaces d'acier galvanisé des assemblages de la charpente de bois et autres éléments en acier galvanisé est annulé.



Parks
Canada

Parcs
Canada

AGENCE PARCS CANADA - GOUVERNEMENT DU CANADA
Unité de gestion de la Mauricie et l'Ouest du Québec

5P300-16-5377 Démolition et reconstruction complète du pont en "M" du sentier Les Cascades

ADDENDA no 1

Modification à la section 02 41 16, point 3.3 « Démolition »

Le 10^e paragraphe qui suit est ajouté :

10. Préalablement à la démolition du pont, l'entrepreneur doit récupérer les panneaux d'identification fixés le pont et les remettre au Représentant de l'APC.

Modifications à la section 01 29 00, point 1.2 « Modes de paiement »

Le texte du 13^e paragraphe est annulé et remplacé par le texte suivant :

13. Platelage en bois
 - .1 La construction du platelage en bois est payée à prix global forfaitaire. Le prix comprend notamment la fourniture des matériaux (incluant la membrane d'étanchéité et les plaques couvre joint), la mise en œuvre et il inclut toute dépense incidente.

Le texte du 14^e paragraphe est annulé et remplacé par le texte suivant :

13. Garde-corps en bois
 - .1 La construction du garde-corps en bois est payée à prix global forfaitaire. Le prix comprend notamment la fourniture des matériaux (incluant les sections de garde-corps en acier galvanisé), la mise en œuvre et il inclut toute dépense incidente.

Modifications à la section 06 18 00, point 2.1 « Matériaux/matériels »

Le texte du 1^{er} paragraphe est annulé et remplacé par le texte suivant :

- .1 Bois pour éléments en lamellé-collé.

Modifications à la section 06 18 00, point 2.2 « Fabrication »

Le texte du 3^e paragraphe est annulé et remplacé par le texte suivant :

- .3 Du bouche-pores doit être appliqué préalablement à l'application de teinture ou de traitement avec un produit de préservation.



Parks
Canada

Parcs
Canada

AGENCE PARCS CANADA - GOUVERNEMENT DU CANADA
Unité de gestion de la Mauricie et l'Ouest du Québec

5P300-16-5377 Démolition et reconstruction complète du pont en "M" du sentier Les Cascades

ADDENDA no 1

MODIFICATION DES PLANS

Modification du feuillet 401 par le croquis AD-ST01-01

Une plaque de fermeture est ajoutée aux extrémités du platelage.

Modification du feuillet 402 par le croquis AD-ST01-02

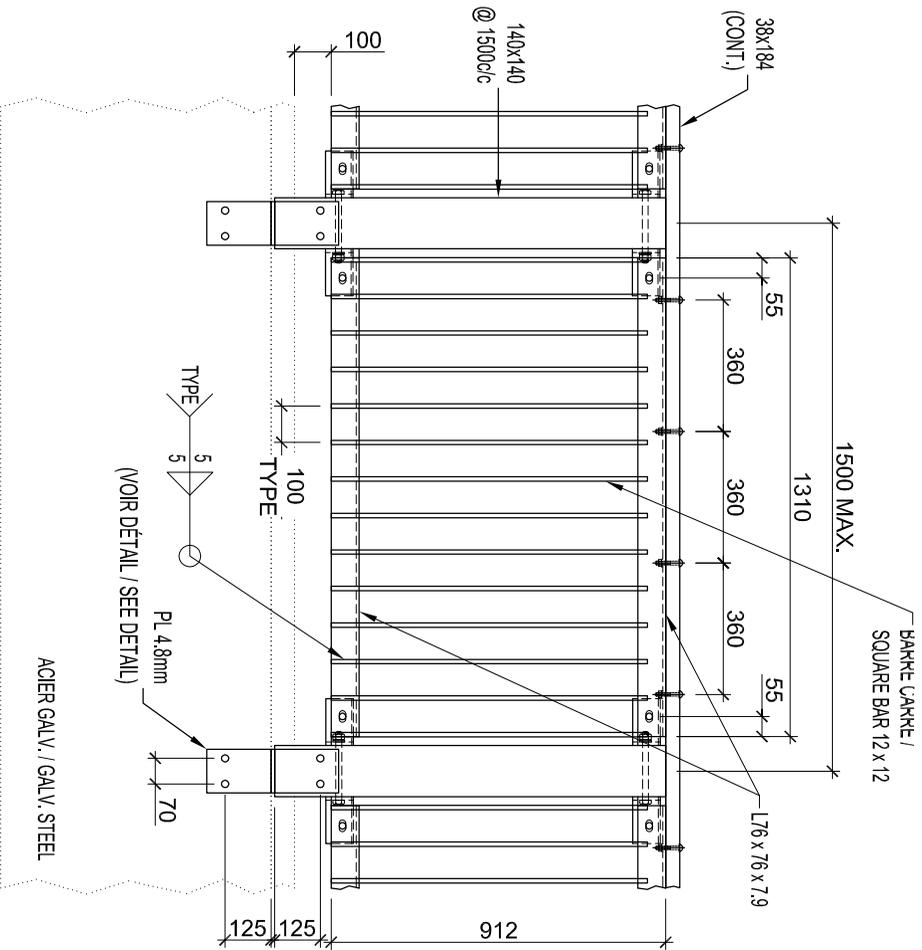
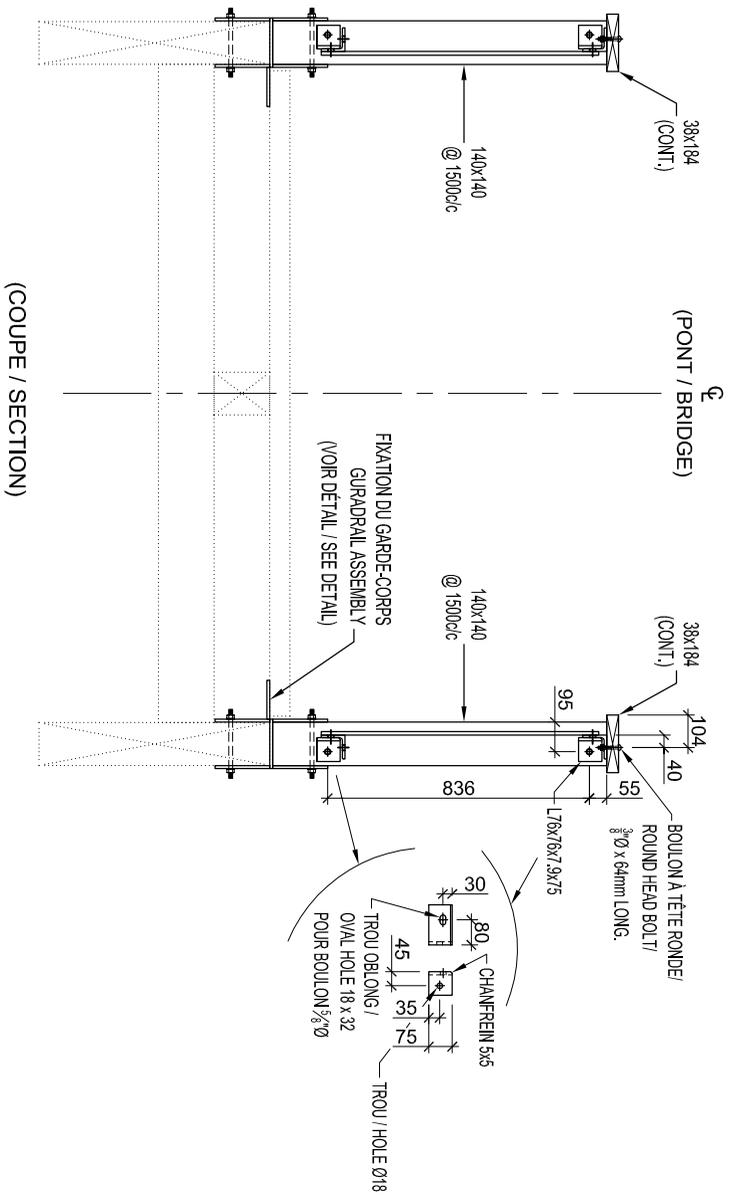
Modification de l'assemblage tel que montré sur le croquis.

Modification du feuillet 402 par le croquis AD-ST01-03

Modification de la base des colonnes telle que montrée sur le croquis.

Modification du feuillet 301 par le croquis AD-ST01-04

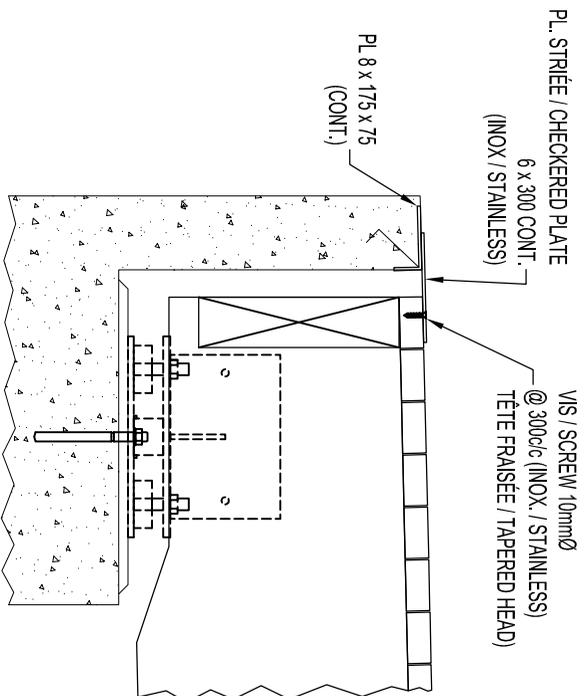
Le garde-corps est modifié. Une section en acier galvanisé remplace les barrotins en bois.



(ÉLÉVATION / ELEVATION)

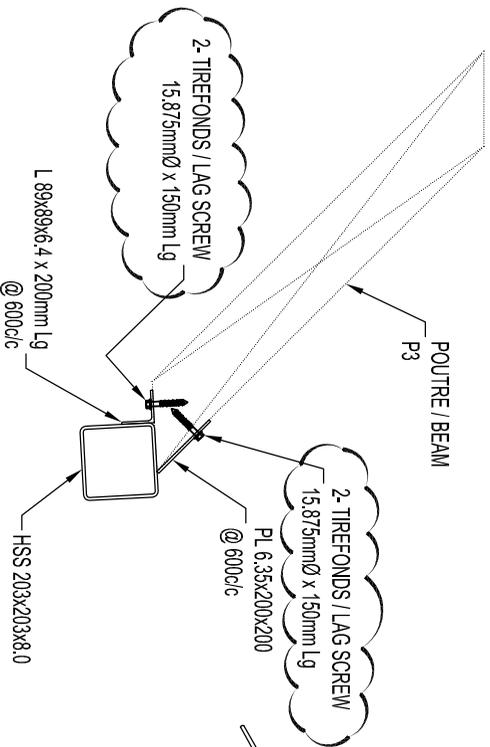
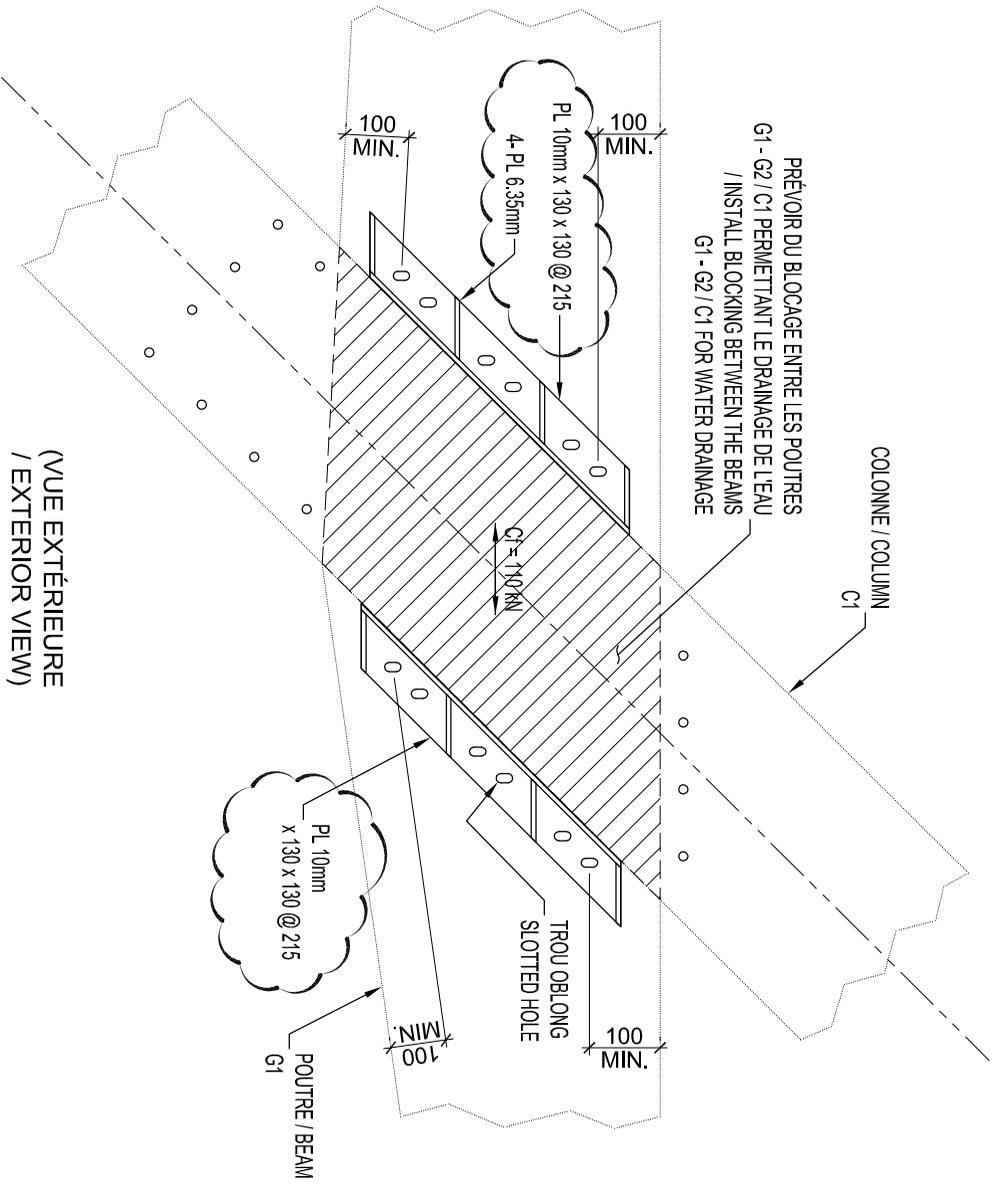
DÉTAIL DU GARDE-CORPS
1:20

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>Parcs Canada Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec</p> | | <p>Parcs Canada La Mauricie and Western Quebec field unit</p> | |
| <p>PARC CANADA UNITÉ DE GESTION DE LA MAURICIE ET DE L'OUEST DU QUÉBEC</p> | | <p>Canada</p> | |
| <p>Projet / Project SENTIER LES CASCADES - PONT EN "W" LES CASCADES TRAIL "W" FORM BRIDGE</p> | | <p>Titre du dessin / Drawing title: ADDENDA 1 - ADDENDUM 1</p> | |
| <p>conçu par / designed by: P. BRISEBOIS, ING.</p> | | <p>date: 2016-09-28</p> | |
| <p>dessiné par / drawn by: D. OUELLET</p> | | <p>date: 2016-09-28</p> | |
| <p>révisions: 0</p> | | <p>no. de projet / project no.: 45370817</p> | |
| <p>échelle / scale: INDICUÉE</p> | | <p>no. de fichier / file name: QU-16-637126-B_301</p> | |
| | | <p>date: 2016-09-28</p> | |
| | | <p>date: 2016-09-28</p> | |



PLAQUE DE FERMETURE
END PLATE DETAIL
1:20

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|---|--|----------------------------|--|
|  Parcs Canada Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec | |  Parks Canada La Mauricie and Western Quebec field unit | | Projet / <i>Project</i> SENTIER LES CASCADES - PONT EN "M" LES CASCADES TRAIL "M" FORM BRIDGE | | Titre du dessin / <i>Drawing title</i> : ADDENDA 1 - ADDENDUM 1 | | | |
| PARC CANADA UNITÉ DE GESTION DE LA MAURICIE ET DE L'OUEST DU QUÉBEC | | conçu par / <i>designed by</i> : P. BRISEBOIS, ING. | | date: 2016-09-28 | | approuvé par / <i>approved by</i> : S. MASSÉ, ING. | | date: 2016-09-28 | |
| D. OUELLET | | dessiné par / <i>drawn by</i> : D. OUELLET | | date: 2016-09-28 | | no. de projet / <i>project no.</i> : 45370817 | | date: 2016-09-28 | |
| 0 révisions: | | échelle / <i>scale</i> : INDIQUÉE | | nom du fichier / <i>file name</i> : QU-16-637126-B_401 | | AD-ST01-01 | | | |

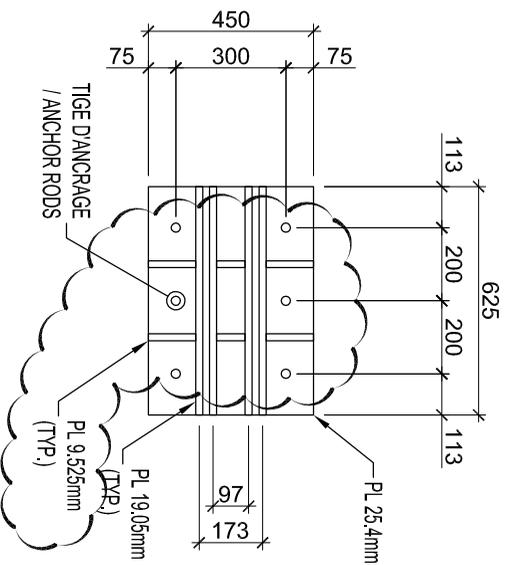


(ASSEMBLAGE P3 / HSS
P3 / HSS ASSEMBLY)

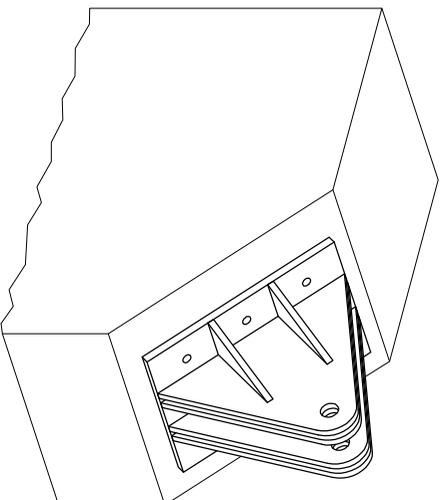
**PRINCIPE POUR
ASSEMBLAGE C1 - G1 - P3**

1:20

| | | | | | |
|--|---|---|---|--|-----------------------------|
| <p>Parks Canada Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec</p> | <p>Parks Canada La Mauricie and Western Quebec field unit</p> | <p>Projet / Project SENTIER LES CASCADES - PONT EN "W" LES CASCADES TRAIL "W" FORM BRIDGE</p> | | <p>Titre du dessin / Drawing title: ADDENDA 1 - ADDENDUM 1</p> | |
| | | <p>conçu par / designed by: P. BRISEBOIS, ING.</p> | <p>date: 2016-09-28</p> | <p>approuvé par / approved by: S. MASSÉ, ING.</p> | <p>date: 2016-09-28</p> |
| <p>dessiné par / drawn by: D. OUELLET</p> | | <p>date: 2016-09-28</p> | <p>no. de projet / project no. 45370817</p> | <p>nom du fichier / file name QU-16-637126-B_402</p> | <p>date 2016-09-28</p> |
| <p>révisions: 0</p> | | <p>échelle / scale: INDIQUÉE</p> | <p>AD-ST01-02</p> | | |
| <p>PARC CANADA UNITÉ DE GESTION DE LA MAURICIE ET DE L'OUEST DU QUÉBEC</p> | | <p>Canada</p> | | | |



(PLAN)



(ISOMÉTRIES / ISOMETRIC)

PL DE BASE DES COLONNES AXES B ET F
COLUMN BASE PLATE AXIS B & F

1:20

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  Parcs Canada Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec | |  Parcs Canada La Mauricie and Western Quebec field unit | | Projet/ <i>Project</i> SENTIER LES CASCADES - PONT EN "M" LES CASCADES TRAIL "M" FORM BRIDGE | | Titre du dessin/ <i>Drawing title</i> : ADDENDA 1 - ADDENDUM 1 | |
| PARC CANADA UNITÉ DE GESTION DE LA MAURICIE ET DE L'OUEST DU QUÉBEC | | Canada | | conçu par/ <i>designed by</i> : P. BRISEBOIS, ING. | | date: 2016-09-28 | |
| | | dessiné par/ <i>drawn by</i> : D. OUELLET | | date: 2016-09-28 | | approuvé par/ <i>approved by</i> : S. MASSÉ, ING. | |
| | | révisions: 0 | | échelle/ <i>scale</i> : INDIQUÉE | | no. de projet/ <i>project no.</i> : 45370817 | |
| | | | | nom du fichier/ <i>file name</i> : QU-16-637126-B_402 | | date: 2016-09-28 | |
| | | | | | | AD-ST01-03 | |